

Évaluation externe
Analyse des besoins sociaux

Sikaria Consulting

Conseil & formation en santé et médicosocial

N° D'HABILITATION HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
H2015-07-1746



Datadock
Organisme certifié
et référencé



OBJECTIFS

Depuis 2016, les CCAS et CIAS ont l'obligation de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) **au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux**. SIKARIA-Consulting se tient à votre disposition et vous propose une méthode innovante et participative par la co-construction.

Les principaux objectifs de notre démarche sont :

1. Répondre à l'obligation réglementaire qui impose aux CCIAS et aux CCAS la réalisation d'une ABS dans l'année qui suit le renouvellement de mandat
2. Faire un portrait social actualisé de votre territoire et engager avec vous une démarche impliquant les parties prenantes.
3. Structurer votre cadre partenarial

Méthodologie SIKARIA Consulting

PREMIÈRE PHASE : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Réunion de cadrage
- Etude de l'offre et des besoins (entretien, statistiques et rapports du diagnostic)
- Restitution (rencontre intermédiaire)
- Questionnaire à la population, réunions publiques participatives, présentation aux CA et instances politiques

DEUXIÈME PHASE - PRÉCONISATIONS

- Co-construction : workshops avec les élus, agents et partenaires
- Réunion de validation
- Restitution aux CA et instances politiques.

LE PLUS

- Journal de bord
- Concertations
- Fiches actions

TARIF
NOUS CONSULTER

OBJECTIFS

- Porter une appréciation globale sur le fonctionnement des services et des actions engagées au regard des missions imparties et des besoins des usagers.
- Permettre d'apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue des services rendus.
- Examiner les suites réservées aux résultats de l'évaluation interne.
- Élaborer des recommandations et/ou préconisations.

Pour vous accompagner dans la démarche de l'évaluation externe, SIKARIA-Consulting met à votre disposition des consultants et experts compétents. Co-construire avec votre établissement la démarche d'évaluation renforce et améliore la qualité des prestations que nous délivrons. Quatre (04) étapes sont donc nécessaires à la réussite de la mission d'évaluation :

1. La définition du cadre d'évaluation ;
2. La co-construction du projet ;
3. La phase d'observations, d'analyses et d'entretiens ;
4. La synthèse (Pré-rapport, Rapport et Synthèse).

Méthodologie SIKARIA Consulting

L'ensemble du processus d'évaluation s'articule ainsi :

- L'élaboration du projet évaluatif et la formalisation du contrat de prestation ;
- Le recueil de données ;
- L'analyse approfondie des données recueillies et leur synthèse ;
- La formulation de propositions et/ou de préconisations ;
- La rédaction du rapport d'évaluation.

La phase de finalisation : remise du pré-rapport et du rapport d'évaluation définitif.

Éventuellement, le comité de pilotage de la qualité mis en place sera partie prenante de cette évaluation.

MODALITÉS

SIKARIA-Consulting précisera l'organisation du phasage prévu par le décret, et notamment :

- Les modalités de la réalisation du cadre évaluatif et le processus de validation préconisé.
- Le recueil des données (documents, entretiens, visites, consultation de dossiers, présence à des réunions ou séquences)
- La réalisation d'un pré-rapport, le recueil des avis et leur réajustement éventuels
- Le rapport définitif
- Décrire la méthodologie d'intervention de l'évaluation externe.
- Indiquer le calendrier précis de l'intervention respectant le calendrier du commanditaire.
- Décrire les moyens utilisés (logiciel, personnel dédié, matériel...)
- Joindre à notre réponse un devis clair précisant le nombre de journées et le prix par journée.

LE PLUS

Un soin particulier est apporté au rapport car de cela dépend la décision de renouveler ou non l'autorisation. (Article L313-5 du Code de l'action sociale).

ENGAGEMENT

Conformément au décret du 12 mai 2007 nous déclarons sur l'honneur attester remplir les conditions telles qu'énoncées dans ledit décret et celles figurant dans le dossier d'habilitation de l'organisme.

Nous nous engageons à respecter l'obligation de réserve et de secret à l'égard de toute information dont nous aurons connaissance dans le cadre de notre activité. Les modalités de recueil des déclarations d'intérêt et les modalités de contrôle interne que nous nous imposons doivent être accessibles au responsable de l'établissement ou du service et au commanditaire.

Nous nous engageons à mobiliser tous les moyens matériels, humains et pédagogiques pour garantir le plus haut niveau de qualité de nos prestations.

